



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E61261

VALABLE JUSQU'AU 09/06/2026

ÉDITÉ LE

29/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1998

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/03/2025
52 000

Raison sociale : SAS JEAN PIERRE RUELLE

122 RUE JEAN JAURES
59233 MAING

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 1998B00239

Siret : 419 785 332 00026

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 40465C

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148373357

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148373357

Téléphone : 03 27 34 35 97

Fax : 03 27 34 56 15

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@jpruelle.fr

Responsabilité légale :
TM BERNARD (912 141 116) / BERNARD THOMAS PRÉSIDENT / RUELLE MELANIE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	10/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.